

RAPPORT N° 01/5-45
au Conseil Municipal

OBJET

PRESTATIONS DE NETTOIEMENT DE RUES, TROTTOIRS, PLACES ET PARKINGS
AUTORISATION DE LANCER UNE NOUVELLE PROCEDURE DE CONSULTATION

I Motivation de l'appel d'offres

La Ville doit procéder au renouvellement des marchés publics relatifs au nettoyage des rues, places, trottoirs et parkings en divers points du territoire communal.

Concernant la présentation de l'opération, le projet qui vous est proposé s'inscrit dans une démarche entreprise par la Ville d'offrir aux usagers des voies, trottoirs, places et parkings régulièrement nettoyés, présentant un aspect de propreté de qualité.

La prestation intéresse également les lieux d'organisation des marchés de plein air.

Concernant le contenu de la prestation, pour chacune des infrastructures traitées, les jours et les horaires d'intervention sont établis en fonction de la fréquentation, de la situation, de la destination et de la qualité de leur aménagement.

C'est ainsi qu'un planning hebdomadaire de prestations est prévu et que le mode de nettoyage est différencié.

En complément de ce planning, des interventions occasionnelles peuvent s'envisager ainsi que des modifications de surface. Ces dernières étant limitées à 20 % de la masse globale annuelle du marché.

Concernant le mode de passation, appel d'offres ouvert en application des Articles : 296 à 298 du Code des Marchés Publics en vue de la passation de marché(s) de prestations de service.

Concernant les exigences, l'entrepreneur devra assurer l'exécution des prestations comprenant :

- 1) un balayage mécanique à l'aide d'engins appropriés ;

cette prestation s'accompagne d'un balayage manuel suivant la zone d'intervention à des fréquences et horaires différents suivant les rues ;

- 2) un balayage manuel sur les sites non accessibles aux engins, ou fortement salis ;

- 3) un lavage à haute pression afin de débarrasser les sols des poussières ou déchets adhérents ;

cette prestation s'accompagne d'un lavage manuel suivant la zone d'intervention.

Concernant les moyens financiers :

Le montant total annuel de l'opération est estimé ce jour à 7 000 000,00 francs TTC (soit 1 067 143,12 euros)

Eu égard à la prise en compte dans ce type de prestations des investissements coûteux en matériel, le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2006. Par ailleurs, pour permettre l'acheminement des matériels à La Réunion, une période de préparation maximum de 6 mois est donnée.

Le montant total à prendre en compte pour le seuil de publicité s'élève à 35 000 000,00 francs TTC (soit 5 335 715,60 euros).

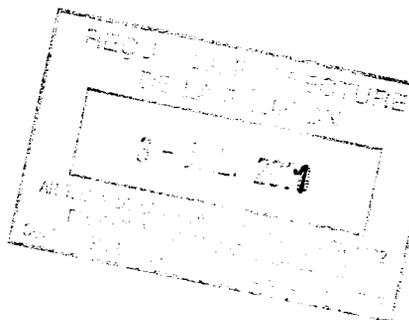
II Demande d'autorisation

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet ;
- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de nettoyage des rues, places, trottoirs et parkings ;
- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché avec le fournisseur retenu par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié ;
- d'autoriser la signature du marché par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.J. Morel", written over the official seal.

**DELIBERATION N° 01/5-45
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**PRESTATIONS DE NETTOIEMENT DE RUES, TROTTOIRS, PLACES ET PARKINGS
AUTORISATION DE LANCER UNE NOUVELLE PROCEDURE DE CONSULTATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les travaux de nettoyage des rues, places, trottoirs et parkings ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché nettoyage des rues, places, trottoirs et parkings.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le (les) marché (s) avec le (les) candidats retenu(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

04 JUL. 2001

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint

